

Ernest Magnan, A. Talbot, J.-C. Chabot, M.-P. Provençal, T. Simard, L.-O. Pagé, J. Donaldson, M. Côté, J.-H. Simard, J.-P. Paradis, A.-A. Guimont, Alph. Deléglise, C.-P. Renaud, J.-E. Tremblay, J.-A. Dufour, J.-A. Guimont, Jules Côté, J. Verret, J.-D. Frève; MM. les abbés Filteau et Mercier, maîtres d'études et les élèves-maîtres de l'École normale Laval.

Le procès-verbal de la dernière conférence est lu et adopté; puis on procède à la perception des contributions et à l'élection des officiers aux différentes charges.

Il est proposé par M. F.-X. Toussaint, secondé par M. J. Ahern que MM. J. Donaldson et P. Provençal soient nommés scrutateurs.—Adopté.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Président, M. C.-J. Magnan, réélu,

Vice-président, M. J.-C. Chabot, réélu,

Secrétaire, M. J.-D. Frève,

Trésorier, M. Jos. Létourneau, réélu,

Délégué à la commission administrative, M. J. Ahern, réélu.

Et, sur motion de M. J.-D. Frève, appuyé par M. Jos. Létourneau, il est proposé que MM. F.-X. Toussaint, C. Bouchard, N. Lacasse, Jules Cloutier, Ls.-O. Pagé, P. Provençal, P. Simard, A.-A. Guimond, J. Donaldson, soient élus membres du comité de régie—Adopté.

M. N. Lacasse donne une conférence sur la différence qu'il y a entre l'ancienne épellation et l'épellation phonique. Le conférencier se prononce en faveur de l'ancienne épellation, comme étant aussi rapide que l'autre pour apprendre à lire et beaucoup plus facile pour apprendre l'orthographe.

M. l'abbé Lasfargues, prié par M. J.-B. Cloutier de donner son opinion à ce sujet, dit qu'il est convaincu que la méthode phonique est supérieure à la méthode d'épellation par la netteté de la prononciation et les résultats prompts et avan-

tageux qu'elle donne; elle est certainement supérieure à l'ancien procédé, à la condition toutefois que le professeur sache s'en servir, car la meilleure méthode est celle que l'on sait le mieux. La méthode phonique, dit-il, est plus simple pour trouver la résultante du son à représenter, savoir : *bon* que l'on épelait anciennement *bé-o-enne* = *bon*, ce qui fait trois sons imparfaits que l'on résume, par le procédé phonique, en deux émissions de voix : *be-on* = *bon*; il y a bien moins loin de *be-on* à *bon* que de *bé-é-enne* à *bon*, c'est ainsi pour la plupart des autres mots. D'où il suit que la méthode ou procédé phonique est beaucoup plus rapide pour apprendre à lire à l'enfant, et conséquemment plus propre à le faire sortir de l'état *passif* où il se trouve en arrivant à l'école. Rendre le petit enfant *actif* en classe, c'est-à-dire capable de lire, telle doit être la première préoccupation du maître. Après trois mois, l'enfant lit bien couramment, alors on laisse le procédé phonique et on emploie la méthode littéraire pour l'épellation de la dictée; il lui arrive parfois de se tromper, mais on l'arrête, et il finit bientôt par l'oublier. M. Lasfargues a adopté le petit livre de M. J.-B. Cloutier, d'après le procédé phonique, qui est suivi avec grand avantage à l'école de l'Œuvre du Patronage, depuis onze ans.

MM. les inspecteurs Ruel et Bouchard se prononcent en faveur de la méthode d'épellation, donnant pour raison l'insuccès de la méthode phonique dans certaines écoles de leur district d'inspection.

M. l'inspecteur Dubeau prétend que l'emploi d'une seule méthode ne peut donner satisfaction; il préfère la conciliation des deux procédés phonique et d'épellation faisant marcher ensemble la lecture et l'écriture.

MM. C.-J. Magnan et J. Ahern concourent pleinement dans les idées exprimées par M. l'abbé Lasfargues, et don-